

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS**

Extrait du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François, tenue le 4^e jour de mai 2021, à dix-huit heures trente, en visioconférence via l'application zoom à huis clos.

Assistaient sous la présidence de monsieur Gérald Maltais, Serge Bilodeau, Marie-Ève Gagnon, François Fournier, Jérôme Bouchard, Jacques Bouchard, tous conseillers(ère) formant quorum.

Absent : Olivier Dufour

M. Stéphane Simard, directeur général et secrétaire trésorier était également présent et agissait à titre de secrétaire d'assemblée.

AVIS DE MOTION

3- Avis de motion – règlement no 666

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS

Avis de motion est par la présente donné par Serge Bilodeau, que le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François présente le règlement no 666 décrétant des dépenses en voirie et un emprunt de 450 000 \$ remboursable sur une période de 15 ans ;

L'objet du règlement est décrit comme suit :

Description	Terme maximal	Total
Travaux de voirie	15 ans	450 000 \$
Total		450 000 \$

Que ledit règlement sera adopté par le conseil municipal le 11 mai 2021, en séance ordinaire.

COPIE CONFORME


Gérald Maltais